

Symposium sur le contrôle des armements en Europe et la vérification

Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), signé à Paris le 19 novembre 1990, représente l'accord multilatéral sur le contrôle des armements et le désarmement le plus important jusqu'à maintenant. Le Traité sur les FCE (ainsi que le Document de Vienne du 17 novembre 1990) constituera le fondement d'un cadre de sécurité européen radicalement transformé. Pendant que les dispositions du Traité seront mises en oeuvre, avec tous les problèmes liés aux définitions et aux formalités auxquels on peut s'attendre, les négociations se poursuivront à Vienne en vertu du même mandat en vue d'élargir la portée du Traité sur les FCE. Les 22 pays signataires chercheront à terminer cette deuxième série de négociations avant la réunion de suivi de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe (CSCE), qui doit avoir lieu à Helsinki en mars 1992.

Si les négociations de suivi — ou FCE IA — ont pour objet de conclure un accord sur des mesures additionnelles (non précisées) visant à renforcer la sécurité et la stabilité en Europe, le Traité sur les FCE quant à lui précise dans quels domaines porteront les futures négociations :

- limitation des effectifs (l'article XVIII) — élaborer des mesures pour limiter les effectifs des forces armées dans la zone d'application;
- inspection aérienne (l'article XIV) — établir un régime prévoyant des formalités régissant un certain nombre d'inspections aériennes convenues dans la zone d'application.

À l'approche de la réunion de suivi de la CSCE, deux autres types de négociations influenceront le ou les accords relatifs au contrôle des armements des FCE et le processus de vérification requis :

(a) Les négociations sur les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) : les 34 pays participant à la CSCE sont convenus de poursuivre les négociations conformément au mandat des réunions de suivi de Madrid et de Vienne en vue d'améliorer les résultats déjà obtenus dans le Document de Stockholm en 1986 et dans le Document de Vienne en 1990.

(b) Les négociations «Ciel ouvert» : les travaux accomplis pendant les conférences tenues à Ottawa et à Budapest en 1990 représentent une base solide en vue de la signature d'un accord «Ciel ouvert».

La conclusion du Traité sur les FCE a simplifié le processus de négociation et rendu plus attrayant un éventuel traité «Ciel ouvert». Toutefois, les deux régimes sont intrinsèquement différents. Le régime «Ciel ouvert» est, et doit demeurer, une mesure de confiance, tandis que les inspections aériennes devraient avoir pour objectif de détecter et d'identifier les armements dans le contexte du Traité sur les FCE. Il y a cependant plusieurs répétitions qu'il conviendrait de supprimer avant de mettre en oeuvre les deux régimes en question.

Dans ce contexte, le Centre des études internationales et stratégiques de l'Université York de Toronto a été invité à organiser le Huitième Symposium annuel sur la vérification du contrôle des armements, qui s'est tenu du 6 au 10 mars dans le cadre du programme Vérification et recherche d'AECEC.

Le Symposium, intitulé «Helsinki 1992 : le contrôle des armements en Europe et le processus de vérification», portait sur l'état du processus de contrôle des armes conventionnelles à la veille de la reprise des négociations de la réunion de suivi, de celles sur les mesures de confiance et de sécurité et des négociations sur «Ciel ouvert». Les participants ont pu utiliser l'expérience acquise pour déterminer, d'une part, sur quels points ils étaient d'accord (afin de faciliter la conclusion d'une entente) et, d'autre part, sur lesquels ils devaient se pencher (particulièrement pendant les négociations).

Quarante-quatre experts représentant les gouvernements, l'industrie et les universités de six pays, dont l'URSS, ainsi que deux organismes internationaux, ont assisté au Symposium.

Il devrait être possible de se procurer la transcription des débats au Centre des études internationales et stratégiques cet été. ■

Visite à Ottawa de la directrice de l'information de l'OTAN

La directrice de l'information et de la presse de l'OTAN, M^{me} Erika Bruce, une Canadienne, était de passage à Ottawa le 5 février 1991 pour faire la promotion des activités du programme d'information de l'OTAN.

Au cours de ses rencontres avec des fonctionnaires d'AECEC et de la Défense nationale, M^{me} Bruce a livré un message encourageant fortement les Canadiens à profiter des nombreuses possibilités offertes par le programme d'information de l'OTAN pour enrichir leurs connaissances sur l'Alliance Atlantique et sur son rôle en constante évolution dans l'Europe d'aujourd'hui. Les visites, les conférences et les programmes de bourses de recherche sont des exemples d'activités qui ont réussi à attirer l'intérêt du public concernant l'OTAN et les questions relatives à la sécurité, tant en Amérique du Nord qu'en Europe.

M^{me} Bruce a aussi partagé avec les personnes rencontrées son enthousiasme à l'égard des activités qui ont pour objectif d'améliorer la coopération et l'amitié avec les nouvelles démocraties d'Europe centrale et de l'Europe de l'Est et avec l'URSS. Le Programme de bourses de recherche sur les institutions démocratiques ainsi que le Séminaire sur l'avenir de la sécurité en Europe, tenu à Prague en avril 1991, sont deux activités de l'OTAN qui ont fortement contribué à la réalisation de cet objectif.

M^{me} Bruce a dit croire que le Canada continuerait de jouer un rôle de chef de file dans la promotion des efforts déployés par l'OTAN pour établir des ponts avec ses anciens adversaires du Traité de Varsovie.

Pour de plus amples renseignements concernant les activités du programme d'information de l'OTAN, prière de communiquer avec la Direction des relations de défense, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2. ■